

Compte-Rendu

Conseil Municipal du 24 juin 2014

Le vingt- quatre juin deux mil quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et conseillers municipaux.

Etaient présents :

Mme FREI, Mr BELLE, Mme TROUILLET, Mr FEUGIER, Mme DABADIE, Mr CAVAGNE, Mme ALLARD, Mr LIROT, Mme BELLE, Mr MANOUVRIER, Mme ROLLAND, Mr METZLAFF, Mr LEDUC, Mr RETUREAU, Mme GAILLIARD, Mme FOMBARON.

Etaient Absents : Mme BIT, Mr. FUSTIER.

Secrétaire de séance : Mme ALLARD

Pouvoir (1) :

Mr FUSTIER à Mme FOMBARON

Date de convocation : 19 juin 2014

Le Maire demande l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une délibération supplémentaire relative à une motion de soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France)
Demande votée à l'unanimité

I / REGLEMENT DES TAP ET DE LA GARDERIE SCOLAIRE

Après avoir rappelé la différence entre une délibération et un arrêté, le maire précise que ce règlement a fait l'objet d'une étude approfondie par la commission Education et remercie ses membres du travail réalisé.

Cependant, suite à un changement de logiciel, deux modifications ont été apportées au chapitre « réservation, annulation » du règlement initial joint à la convocation.

Madame DABADIE, adjointe à l'Education précise ces deux points.

Le Maire demande alors à l'assemblée de se prononcer et d'approuver ce règlement

Règlement voté à l'unanimité

II/ TARIFICATION DE LA GARDERIE

Madame DABADIE indique que les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2014-2015 ont été arrêtés par la commission Education.

Madame DABADIE précise que l'augmentation des tarifs du forfait du matin et du midi est due au fait qu'il y a école le mercredi à compter de la rentrée en septembre prochain.

Le maire propose au conseil municipal d'approuver cette nouvelle tarification

Tarifification votée à l'unanimité.

| | |
|---|-----------------------------|
| Forfait matin : | 155 euros payable en 5 fois |
| Forfait midi : | 150 euros payable en 5 fois |
| Forfait soir : | 250 euros payable en 5 fois |
| Occasionnel : | 1 euro de l'heure |
| Réduction de 20 % à partir du 3 ^{ème} enfant | |

III/ INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEO SURVEILLANCE

Le Maire rappelle que la commission Travaux avait retenu la société SNEF pour l'installation du dispositif de vidéo protection prévu vers l'école et le stade.

Le Maire indique qu'une demande d'autorisation pour la mise en place de ce dispositif a été déposée auprès du Major THAON, chargé de l'examen de ce type de dossiers.

Cette mise en place étant soumise au préalable à l'approbation du conseil municipal, le Maire demande de se prononcer sur cette installation.

Installation votée à l'unanimité.

IV / MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF

Le Maire informe le conseil municipal de la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur cette motion.

Motion votée à l'unanimité.

IV/ DIVERS

- Rappel de la date de visite du chantier de construction du pont du Perron jeudi 3.07
- Rappel de la soirée barbecue « Personnel communal et élus » mercredi 2.07
- Rappel du prochain conseil municipal le mardi 15 juillet à 20h00

La séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance
Nelly ALLARD,



Le Maire,
Michel GENTIT,

